

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2025
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Budget Principal

SOMMAIRE

Pages

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2025	3
II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4
1) Les recettes fiscales.....	4
2) Les dotations et participations.....	5
3) Les autres recettes	6
B) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7
1) La présentation des dépenses par nature	8
2) La présentation des dépenses par fonction.....	13
II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
A) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	16
1) Les recettes propres.....	17
2) Le produit des emprunts.....	17
B) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	17
1) Les dépenses d'équipement	18
2) L'amortissement en capital de la dette	19
IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025	19
1) Le niveau d'autofinancement	19
2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel.....	19
3) Le besoin de financement de la section d'investissement	20
4) La capacité de désendettement.....	20
V-LA SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2025	22
1-Présentation par nature de la section de fonctionnement	23
2-Présentation par nature de la section d'investissement.....	24
3-Présentation par fonction de la section de fonctionnement	25
4-Présentation par fonction de la section d'investissement	26
5-Détail des dépenses réelles d'investissement	27
6-Détail des recettes réelles d'investissement	34

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre approbation est conforme aux orientations budgétaires présentées en séance du Conseil Municipal du 12 février dernier.

En ce sens, le budget communal 2025 permettra de réaliser les objectifs indiqués dans le rapport d'orientations budgétaires 2025 débattu en Conseil Municipal :

- l'amélioration du cadre de vie dans tous les quartiers de la ville,
- l'entretien renforcé des équipements communaux existants,
- le plafonnement du recours à l'emprunt inscrit au projet de BP à 4 M€ afin de stabiliser durablement l'endettement par habitant à un niveau inférieur à 300 euros et continuer à faire de notre commune l'une des villes de plus de 50.000 habitants de la MGP les plus faiblement endettées,
- et la poursuite des actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes ou les plus fragiles en reconduisant les crédits affectés à l'action sociale et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation annuelle par élève sera augmentée de +2% en 2025.

Dans l'environnement incertain actuel que connaissent toutes les collectivités locales, la gestion budgétaire responsable suivie depuis de nombreuses années nous permettra de maintenir tous les services municipaux offerts aux Maisonnais sans augmenter les impôts en 2025.

Enfin, et pour finaliser en 2025 les projets de la Mandature Municipale 2020-2026, le BP 2025 verra un volume de dépenses d'équipement de 10,370 M€ (hors amortissement en capital de la dette) complété par un montant de restes à réaliser de l'exercice 2024 de 9,140 M€, soit un total budgétaire de 19,510 M€ pour l'exercice 2025.

Dans ce cadre, le projet de BP de l'exercice 2025 soumis au Conseil Municipal est ainsi équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement	83.910.000 €
Section d'investissement	13.370.000 €
Soit un total de	97.280.000 €
Dont mouvements réels.....	90.645.000 €
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>6.635.000 €</i>

Hors mouvements d'ordre, les mouvements réels sont égaux à :

Dépenses réelles de fonctionnement 77.275.000 €
Dépenses réelles d'investissement 13.370.000 €
Soit un total de dépenses réelles de 90.645.000 €

Recettes réelles de fonctionnement 83.910.000 €
Recettes réelles d'investissement 6.735.000 €
Soit un total de recettes réelles de 90.645.000 €

II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de gestion courante sont égales à 83,797 M€ contre 81,718 M€ au BP 2024 (+2,5%). Elles sont constituées essentiellement des impôts et taxes pour 79% et des dotations et participations pour 14%, soit plus de 90% de nos recettes de fonctionnement.

Les recettes courantes progressent de +2,079 M€ au BP 2025 (+2,5%) en raison principalement de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales et de la dotation du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) projetée sur 2025 au niveau du BS 2024 (670 k€). La revalorisation forfaitaire pour 2025 (+1,7%) représente un produit fiscal complémentaire prévisionnel de +490 k€ au titre des taxes foncières.

En dehors de ces deux éléments, la variation des recettes courantes est ramenée à +1,1%.

1) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales (impôts et taxes) s'élèvent à 65,795 M€ (+1,7%).

Les principales recettes sont constituées des taxes foncières pour 31,630 M€, de la garantie de taxe d'habitation (GTH) versée par l'État pour 14,800 M€, de l'attribution de compensation métropolitaine versée par la MGP (transfert de la fiscalité économique en 2016) pour 13,565 M€, du produit prévisionnel des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 2,500 M€ et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour 1,600 M€.

Ces recettes fiscales seront ajustées au BS de l'exercice 2025 en fonction des bases d'imposition notifiées par la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Pour 2025, la recette prévisionnelle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est ajustée à 2,500 M€ (-300 k€ par rapport au BP 2024) en fonction des encaissements réellement constatés sur l'exercice 2024 (2,426 M€) et en anticipant une légère reprise sur 2025 de l'ordre de +3%. Cette recette pourra être ajustée, le cas échéant, en cours d'exercice, au BS ou en DM.

Enfin, il convient d'inscrire la prévision de dotation au titre du FSRIF 2025 pour lequel la Ville est redevenue bénéficiaire pour 670 k€ en 2024.

Les autres recettes fiscales sont constituées de la taxe sur l'électricité pour 800 k€ et des droits de place pour 230 k€.

Les taux d'imposition communaux resteront fixés en 2025 au niveau de 2024 comme suit :

Taxe d'habitation (résidences secondaires) 22,97%
Taxe foncière bâtie 28,62%
Taxe foncière non bâtie 23,18%

Le taux d'imposition de taxe foncière bâtie restera donc en 2025 inférieur à la moyenne des taux communaux en 2023 tant au plan national qu'au plan départemental à savoir :

Taux communaux	Maisons-Alfort 2025	Moyenne Nationale 2023	Moyenne Dép. 2023
Foncière bâtie	28,62%	39,42%	36,72%

Etat de notification des taux d'imposition pour 2024 (07/03/2024)

2) Les dotations et participations

Les dotations et participations attendues sont égales à 11,930 M€ contre 11,072 M€ au BP 2024 (+7,7%).

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de la dotation forfaitaire de DGF retenue au projet de BP 2025 est évalué par prudence à hauteur du montant réel notifié en 2024, soit 6,630 M€. La recette effective de DGF 2025 sera ajustée au BS de l'exercice 2025 après notification effective au Journal Officiel prévue en juin prochain.

Autres dotations versées par l'État

Les autres dotations de fonctionnement attendues de l'Etat pour 2025 comprennent :

- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).....180 k€
- la Dotation pour les titres sécurisés (CNI et Passeports).....50 k€
- la Dotation de Recensement.....10 k€

Il convient également d'inscrire en recette de fonctionnement le FCTVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale (25 k€ au BP 2025) sur la base des dépenses réalisées au compte administratif de l'exercice 2023 (taux de concours de 16,404%).

Après suppression de la THRP (Taxe d'habitation sur les résidences principales) et intégration des allocations compensatrices de TH dans la garantie de compensation (GTH) versée par l'Etat, les allocations compensatrices de fiscalité directe sont, désormais, limitées, depuis 2021, aux seules taxes foncières. Ces recettes sont évaluées à 600 k€ au BP 2025.

Autres participations

Les recettes attendues par la Ville représentent un montant de 4,427 M€ contre 3,605 M€ au BP 2024 principalement :

1° les financements de la CAF qui s'élèvent au total à 3,950 M€ dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) qui comprend la prestation de service majorée d'un bonus territorial et d'objectifs contractuels (mixité et handicap) versés pour les EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) et des ALSH sur temps périscolaire (accueils du matin et du soir) et extrascolaire (mercredi en semaine scolaire et vacances scolaires),

Par domaine d'activité, les financements de la CAF concernent les EAJE pour 2,704 M€, les ALSH pour 1,075 M€ et les aides à la famille (LAEP, Ludothèque Municipale et RAM/RPE) pour 171 k€.

2° le financement du Département du Val-de-Marne qui concerne quasi-exclusivement (hors Jeux du Val-de-Marne) les dépenses du SMAD (Service Municipal d'Aide à Domicile) pour un montant prévisionnel de 342 k€.

3) Les autres recettes

Les produits des services et du domaine, incluant les participations des usagers aux services municipaux, sont évalués à 5,467 M€ contre 5,399 M€ au BP 2024 (+1,3%). Comme les années précédentes, les montants des recettes prévisionnelles pourront être ajustés au BS ou en DM.

Les participations familiales sont évaluées sur la base de la fréquentation réelle constatée en 2024 et reconduite en prévision pour l'année 2025 en intégrant l'effet « année pleine » sur 2025 de la hausse des tarifs scolaires et périscolaires de +4% votée par le Conseil Municipal du 21 mars 2024 pour l'année scolaire 2024/2025.

Les participations familiales s'élèvent ainsi à un montant prévisionnel de 4,673 M€ au BP 2025 dont la moitié environ concerne seulement 2 secteurs (la restauration scolaire et les crèches et haltes-garderies municipales) :

- 1,460 M€ au titre de la restauration scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires et de la fourniture des repas au collège Jules Ferry (seul collège maisonnable alimenté par la cuisine centrale),

- 1,080 M€ au titre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) maternels et élémentaires,

- 869 k€ au titre des crèches et haltes-garderies municipales dont les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles et d'un taux d'effort (% des revenus) imposé par la CAF du Val-de-Marne,

- 630 k€ au titre des activités mises en place en faveur des personnes âgées (SMAD et portage des repas à domicile et dans les RPA),
- 234 k€ au titre des activités sportives (centre aquatique Arthur Hévette et location des tennis municipaux),
- 175 k€ au titre des 26 classes de découverte organisées pour les écoles élémentaires en 2024,
- 180 k€ au titre des services publics culturels pour le seul Conservatoire Municipal Henri Dutilleux puisque la Ville a mis en place en 2023 la gratuité pour la médiathèque et la ludothèque.

Ces recettes comprennent, comme depuis 2017, la redevance d'occupation annuelle versée par la SGP pour l'emprise occupée par la base vie des travaux de la gare du Grand Paris Express au Vert de Maisons sur le stade Hébert (ligne 15 Sud). Cette redevance d'occupation est inscrite à hauteur de 355 k€ au BP 2025.

La validité de cette convention vient d'être prolongée par avenant jusqu'au 31 mars 2026 date prévisionnelle de fin des travaux et de mise en service de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express pour l'été 2026.

Les autres recettes courantes (revenus des immeubles, redevance annuelle du concessionnaire des marchés alimentaires, remboursements de traitements et de charges sociales par les organismes de sécurité sociale...) représentent un montant de 715 k€ au BP 2025.

B- LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont prévisionnellement égales à 77,275 M€ contre 73,273 M€ au BP 2024 (+5,5%). Hors effets liés à la hausse du taux de cotisation employeur de la CNRACL (600 k€) et du mécanisme prévisionnel de dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) (1,480 M€), cette variation est réduite de presque 3 points à +2,6%.

Les dépenses courantes sont égales à un montant prévisionnel de 68,322 M€ au projet de BP 2025 (+4,0%).

Les dépenses de personnel (traitements et charges) sont prévisionnellement évaluées, quant à elles, à 43,182 M€ pour l'année 2025, soit une progression à périmètre constant (hors effet CNRACL) de +2,6% qui est inférieure à celle constatée entre l'exécution 2023 et l'exécution 2024 (+3,1%).

1) La présentation des dépenses par nature

a) Les charges de personnel

Ces dépenses s'élèvent à 43,182 M€ contre 41,505 M€ au BP 2024 (+4,4%).

Le point le plus important repose sur l'incidence de l'augmentation inscrite dans le décret du 30 janvier 2025 de 12 points en 4 ans (2025-2028) du taux de cotisation de la part patronale pour les employeurs territoriaux (+3 points par an), soit une incidence budgétaire en année pleine de 600 k€ (données budgétaires initiales *in fine* ramenée à 440 k€) sur la seule année 2025 représentant 35% de la hausse totale de la masse salariale. Cette augmentation successive annoncée sur 4 ans représente à terme environ 1,800 M€ de dépenses courantes annuelles supplémentaires à personnel constant, soit l'équivalent de 6 points de fiscalité.

Dans ce cadre, le taux de cotisation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Locales) qui regroupe la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière va passer de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028 (+12 points), soit une hausse totale de +37,9%.

Hors effet CNRACL, la variation prévisionnelle de +2,6% (BP/BP) est inférieure à celle constatée au réel sur l'exercice 2024 (+3,1%). En 2024, un abondement de crédits de 150 k€ a été inscrit au BS 2024 pour faire face aux dépenses induites par l'organisation des élections législatives (deux tours de scrutin) et la sécurisation du parcours de la Flamme Olympique le 21 juillet dernier. Afin de sécuriser l'exécution budgétaire 2024, un crédit représentant environ 1% de la masse salariale a également été porté en DM1 2024.

Comme les années précédentes, les crédits de personnel ont été inscrits pour les emplois réellement pourvus au 10 octobre 2024 (avec intégration sur 2025 des recrutements en cours sur les postes vacants et la création de 4 postes pour la Police Municipale en lien avec l'inauguration du CSU soit un effet budgétaire de 100 k€ sur 10 mois en 2025) sans revalorisation à ce stade du point d'indice de la Fonction Publique pour 2025 (dernière revalorisation au 1^{er} juillet 2023 à hauteur de +1,5%).

Dans l'hypothèse où le Gouvernement mettrait en œuvre une revalorisation indiciaire ou une mesure salariale de portée générale pour 2025, les crédits correspondants seront inscrits au BS 2025 (+300 k€ charges comprises par point de revalorisation).

Le cadrage prévisionnel de la masse salariale pour 2025 est fonction des éléments ci-après :

- * la reconduction des primes versées au personnel communal (prime de fin d'année PFA en novembre et prime de vacances PV en mai) pour un montant total (charges patronales comprises) de 2 M€ dont 1,690 M€ pour la PFA et 310 k€ pour la PV,
- * les heures supplémentaires (charges sociales comprises) prévisionnelles du personnel communal pour 2025 à hauteur de 800 k€ sur la base du réalisé de l'année 2024,

* une provision budgétaire au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de +250 k€ au BP 2025 contre +225 k€ au BP 2024 (+25 k€) dont 170 k€ pour les avancements d'échelons et 80 k€ pour les avancements de grades,

* la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 du bonus attractivité pour le personnel de la petite enfance travaillant dans les EAJE municipaux par convention avec la CAF pour un coût annuel net estimé à 180 k€ (+180 k€). Cette nouvelle prime est destinée à remédier au problème de recrutement des personnels concernés par les collectivités territoriales pour leurs crèches et haltes-garderies. Elle a été approuvée par le Conseil Municipal du 05/12/2024,

* le renforcement de la prise en charge financière par la collectivité de la protection sociale complémentaire (PSC) de 30 euros (183 agents concernés en 2024) et de la prévoyance obligatoire de 7 euros par mois et par agent pour un volume budgétaire évalué à 110 k€ au BP 2025.

Les éléments de rémunération (hors charges sociales patronales) des personnels municipaux conduisent aux évaluations budgétaires suivantes pour l'exercice 2025 :

* la rémunération brute des agents titulaires	13,595 M€
* la rémunération brute des agents non-titulaires.....	9,730 M€
* les indemnités	4,950 M€
* le SFT et l'indemnité de résidence (IR) des agents titulaires	1,170 M€
* la rémunération brute des assistantes maternelles	0,880 M€
* le SFT et l'indemnité de résidence (IR) des agents non-titulaires.....	0,190 M€
* la NBI pour les fonctions concernées	0,110 M€
* la rémunération des apprentis.....	0,065 M€
Soit un montant total de.....	30,690 M€

Le montant total des charges sociales (part patronale) s'élève à 11,560 M€ (URSSAF et caisses de retraite CNRACL pour les agents titulaires et IRCANTEC pour les agents contractuels).

Comme les années précédentes, les crédits de personnel seront ajustés au plus près des besoins réels de l'exercice 2025 en DM1 de décembre 2025 afin de tenir compte des départs (mutations) et des recrutements effectifs intervenus en cours d'année sur postes vacants.

En complément de la masse salariale (D012), l'évaluation annexe des charges de personnel pour 2025 intègre également les points complémentaires suivants :

* l'évaluation de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) à hauteur de 400 k€ pour 2025 contre 280 k€ pour 2024 (+120 k€) pour les agents bénéficiaires en fin de contrat (article 64731) dont la gestion est confiée par convention au CIG (5 k€ par an). La Ville recrute de plus en plus de contractuels parmi les nouveaux agents et cette évolution est logique puisqu'elle ne cotise pas à l'URSSAF pour ses agents contractuels,

* l'adhésion depuis 2023 de la Ville au CNAS (Comité National d'Action Sociale) afin d'élargir les prestations complémentaires offertes actuellement aux agents municipaux par le GEPC

(Groupement d'Entraide du Personnel Communal) (article 6281). Cette adhésion représente un montant évalué à 200 k€ pour 2025 (idem réalisé 2024),

* le contrat passé depuis juin 2022 avec la société IPAL pour la médecine du travail des agents municipaux (105 k€ au BP 2025) (article 611),

* un effort supplémentaire significatif dans les crédits de formation du personnel communal inscrits à hauteur de 160 k€ au projet de BP 2025 (+60 k€) et qui pourra être complété au BS ou en DM par des formations ponctuelles spécifiques non identifiées dans l'élaboration du projet de BP.

b) Les autres dépenses de gestion courante

Ces dépenses représentent un total de 25,140 M€ contre 24,216 M€ au BP 2024 (+3,8%) et se décomposent en :

1° Charges à caractère général 18,149 M€
Variation BP/BP +4,4%

Ces dépenses augmentent notamment en raison des facteurs suivants :

1° l'intégration au BP 2025 des conséquences défavorables de l'appel d'offres lancé en décembre 2023 pour les assurances communales qui a vu une très forte augmentation du lot « Dommage aux biens » (+200 k€) et le lot « Flotte automobile » (+30 k€). Au total, le budget annuel des assurances communales (hors risques statutaires pour lesquels la Ville est en auto-assurance) augmente de +235 k€ à 410 k€ au BP 2025,

2° le maintien à un haut niveau du prix de l'électricité dont le budget prévisionnel pour 2025 est évalué en hausse de +225 k€,

3° les crédits nécessaires à la gestion du stationnement payant au parking souterrain d'Alfort confié à l'entreprise Facility Park depuis le 1^{er} février 2024 pour un montant de 120 k€ par an,

4° les crédits destinés aux écoles communales (dotation par élève) sont proposés avec une revalorisation de +2% en 2025 (314 k€ au BP 2025 pour les maternelles et les élémentaires). Dans cette hypothèse, la dotation annuelle est portée à 68 € pour les maternelles et à 67 € pour les élémentaires avec un crédit supplémentaire de 6,50 € pour les 4 écoles situées en REP (Jules Ferry et Charles Péguy) (+5 k€),

5° l'ajustement au BP 2025 des crédits de prestation informatique au niveau consolidé de 2024 (BP+BS) à 100 k€, soit +75 k€ par rapport au BP 2024,

6° l'ajustement du marché de location de car qui nécessite d'augmenter les crédits affectés au garage municipal de 30 k€ en 2025 (570 k€ au BP 2025),

5° les crédits de fonctionnement courant affectés à la Maison de l'Environnement avec un effort budgétaire au BP de 20 k€, soit un montant de 100 k€ au BP 2025 contre 80 k€ au BP 2024.

Les autres crédits « fournitures et petits équipements » des services municipaux ont été simplement reconduits au BP 2025 sans augmentation (Norme 0%).

Comme les années précédentes, un complément de crédits pour l'acquisition des fournitures pour travaux en régie en 2025 au titre des bâtiments communaux sera inscrit au BS 2025 à hauteur de 50 k€.

2° Charges de gestion courante 6,991 M€
Variation BP/BP +2,3%

Ces dépenses comprennent notamment les postes suivants :

*** Subventions aux associations locales..... 2,923 M€**
Toutes les subventions y compris celles versées aux associations paramunicipales sont reconduites sans augmentation par rapport au BP 2024.

*** Contingent prévisionnel d'incendie 1,480 M€**
Le montant de la dépense réelle sera ajusté le cas échéant au BS 2025 en fonction de la notification officielle de la Préfecture de Paris. Dans cette attente, la prévision budgétaire 2025 à hauteur de 1,480 M€ est portée à hauteur des crédits inscrits sur l'exercice budgétaire 2024 (+100 k€).

*** FCCT 0,900 M€**
Le FCCT à verser à l'EPT10 est prévisionnellement inscrit à hauteur de 900 k€, soit un niveau légèrement inférieur à celui proposé en CLECT 2024 (917 k€).

*** Participation communale aux écoles privées 0,660 M€**
Ces dépenses sont évaluées sur la base du montant réel versé en 2024 et sur la base des effectifs maisonnaires constatés à la rentrée de septembre 2024. La hausse est égale à +65 k€ et s'explique par la revalorisation annuelle du forfait par élève versé (+1,68% entre 2024 et 2025) et une hausse de 20 élèves maisonnaires scolarisés dans le secteur privé.

*** Assemblée locale (indemnités et charges sociales) 0,465 M€**
Les crédits inscrits au BP 2025 sont en légère baisse (-1 poste de maire-adjoint).

*** Subvention d'équilibre versée au CCAS..... 0,300 M€**
La subvention budgétaire au CCAS est « soclée » à hauteur de 300 k€ au BP hors complément éventuel au BS 2025.

c) Les atténuations de produits

Ces dépenses sont égales à 8,290 M€ au BP 2025 (+21,6%).

Ces dépenses regroupent les mécanismes de prélèvement sur recettes fiscales (FNGIR et FPIC) institués en loi de finances antérieurs et le nouveau mécanisme de prélèvement sur recettes des collectivités locales pour 2025 (fonds de réserve rebaptisé dispositif de lissage conjoncturel).

Ces dépenses représentent environ 10% des dépenses de fonctionnement à raison de :

*** FNGIR 2025 (fonds national de garantie individuelle des ressources) 6,100 M€**

Le FNGIR a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale (transfert de la part départementale de TH aux communes et remplacement de la TP par la CET) mise en œuvre en 2011.

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux communes « perdantes » ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales pour les communes « gagnantes ». Il est donc alimenté par les communes et les EPCI « gagnants » à la réforme et réparti entre les collectivités « perdantes » pour compenser leurs pertes de recettes fiscales puisque le versement du FNGIR est classé parmi les recettes fiscales.

La Ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 6,100 M€ en 2024. Ce montant de 6,100 M€ est reconduit pour 2025 (chapitre 941).

*** DILICO 2025 (Dispositif de Lissage Conjoncturel)..... 1,480 M€**

Ce mécanisme de prélèvement sur recettes courantes institué en LFI 2025 tout récemment votée concernera in fine environ 2.000 collectivités pour un montant total de 1 Md€ en 2025.

Les premières simulations de ce prélèvement (appelé fonds de réserve) de 2% des recettes de fonctionnement et qui concernait toutes les collectivités (environ 450) ayant un niveau de recettes annuelles courantes (hors FNGIR et FPIC) supérieur à 40 M€ ont été effectuées sur la base du PLF 2025 initial (Intercommunalités de France). Celles-ci indiquaient un prélèvement de 1,480 M€ pour la Ville en 2025. C'est ce montant qui par prudence est inscrit en dépense au projet de BP 2025.

Ce montant sera bien évidemment ajusté au BS 2025 en fonction des résultats liés au nouveau mécanisme (renommé dispositif de lissage conjoncturel) et qui prévoit que les collectivités contributrices sont celles qui ont un indice synthétique composé à 75% du potentiel financier par habitant et à 25% du revenu par habitant supérieur à 110% de l'indice moyen de la catégorie.

Les 250 communes les plus défavorisées au sens de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) sont exonérées de contribution en 2025 à ce dispositif dont l'assiette pour les collectivités locales a été réduite de 3 Md€ à 1 Md€. Au total, 1.900 communes et 130 EPCI seraient concernés par ce dispositif pour un prélèvement de l'ordre de 500 M€ (250 M€ pour les communes et 250 M€ pour les EPCI) et qui ferait l'objet d'un reversement à hauteur de 30% chaque année sur 3 ans (2026-2028). Le solde de 10% est prévu pour venir abonder l'enveloppe globale du FPIC (50 M€).

*** FPIC 2025 (fonds de péréquation intercommunal et communal) 0,710 M€**

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), ce sont désormais les établissements publics territoriaux (EPT) qui constituent l'échelon de prélèvement ou de versement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) avec une répartition ensuite sur les communes membres.

Dans l'attente de connaître le montant définitif du prélèvement qui sera notifié pour 2025 à l'EPT ParisEstMarne&Bois en juin prochain pour être ensuite réparti financièrement entre les 13 communes membres de notre territoire, il est proposé d'inscrire à titre de précaution un montant de 710 k€ au BP 2025 à hauteur du montant ajusté en DM2 2024.

d) Les charges financières

Elles sont prévisionnellement égales à 560 k€ contre 580 k€ au BP 2024, soit une baisse de 20 k€.

Ce total comprend les intérêts financiers de la dette communale pour 530 k€, une provision de 10 k€ pour les intérêts liés à la mobilisation potentielle de la ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice pour 20 k€.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette communale (capital et intérêts) de l'exercice 2025 est donc égale à 3,530 M€.

2) La présentation des dépenses par fonction

a) Les mouvements réels

Les dépenses de fonctionnement en mouvements réels pour un total de 77,275 M€ au BP 2025 (y compris les charges de personnel affectées dans les chapitres fonctionnels) se décomposent comme suit :

Services Généraux (chapitre 930) 15,242 M€

Variation 2024/2025 +1,7%

Ce chapitre comprend, principalement, les dépenses d'administration générale, les bâtiments et ateliers, le garage municipal, les subventions aux associations (hors secteurs spécifiques tels que l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, et les interventions sociales inscrits dans les fonctions correspondantes), le service Communication - Relations Publiques et les fêtes et cérémonies.

Sécurité (chapitre 931) 2,776 M€

Variation 2024/2025 +7,7%

Ce chapitre regroupe les dépenses concernant principalement la Police Municipale, le contingent communal d'incendie versé pour la participation aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et le service municipal d'hygiène.

Le contingent communal d'incendie affecté au financement du budget de fonctionnement et d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) est évalué pour 2025 à 1,480 M€ (+100 k€).

Un autre poste principal de dépenses est constitué des crédits affectés à la Police Municipale à hauteur de 1,070 k€ pour 2025. Il est ainsi prévu en lien avec la prochaine inauguration du Centre de Supervision Urbain (CSU) la création de 4 postes afin de renforcer les effectifs de la Police Municipale.

Enseignement et formation (chapitre 932) 15,332 M€
Variation 2024/2025 +9,9%

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses concernant les écoles communales (maternelles et élémentaires), la restauration scolaire, le sport scolaire et les classes de découverte.

Les principales dépenses concernent :

- les écoles maternelles 3,549 M€
- les écoles élémentaires 5,074 M€
- la restauration scolaire 5,247 M€
- le sport scolaire 764 k€
- les classes de découverte (26 classes en 2025) 539 k€

Culture Jeunesse et Sports (chapitre 933) 15,957 M€
Variation 2024/2025 +0,9%

Culture

Les principales dépenses concernent :

- la médiathèque André Malraux et les bibliothèques annexes 2,015 M€
- l'OMC 1,341 M€
- le conservatoire municipal Henri Dutilleux 1,181 M€
- les théâtres maisonnis (Théâtre Claude Debussy et NECC) 1,050 M€

Sports

Ce poste regroupe en particulier :

- le centre aquatique Arthur Hévette 1,971 M€
- les gymnases municipaux 2,324 M€
- les animations sportives de quartier 699 k€
- les subventions aux associations sportives 404 k€
- les stades et tennis municipaux 286 k€

Jeunesse

Les crédits concernent notamment :

- les accueils de loisirs sans hébergement 4,065 M€
- les équipements de quartier (CSC et MPT) (hors personnel OMC) 116 k€

Santé et action sociale (chapitre 934)..... 8,900 M€
Variation 2024/2025 +1,1%

Ce chapitre intègre la subvention d'équilibre versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 300 k€ au BP 2025, les actions de solidarité menées par la Ville, du service d'accueil médical initial (SAMI) et les subventions attribuées aux associations à caractère social et humanitaire.

Les moyens budgétaires affectés au CCAS (charges de personnel et subvention d'équilibre) s'élèvent à 1,083 M€.

Il regroupe, également, en M57, tous les EAJE (Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants) constitués des crèches et haltes-garderies municipales pour 5,630 M€ et les actions menées en direction des seniors (SMAD et portage des repas) pour 1,847 M€.

Aménagement du territoire (chapitre 935)..... 5,570 M€
Variation 2024/2025 +5,5%

Ce chapitre concerne :

- les espaces verts urbains..... 3,872 M€
- l'éclairage public 790 k€
- l'urbanisme communal 499 k€
- les logements privés..... 245 k€
- le bureau municipal du logement 105 k€

Action économique (chapitre 936) 0,249 M€
Variation 2024/2025 +3,8%

Ce chapitre regroupe les subventions d'action économique, les dépenses relatives aux deux marchés couverts (centre-ville et Charentonneau) et à la galerie commerciale des Juilliottes ainsi que celles des parkings souterrains publics (Alfort et centre-ville).

Environnement (chapitre 937)..... 86 k€

Il s'agit des dépenses liées à la propreté urbaine pour 35 k€ et aux réseaux d'eau (bornes incendie et arrosage automatique) pour 51 k€.

Transports (chapitre 938)..... 4,203 M€
Variation 2024/2025 +5,1%

En M57, ce chapitre ne concerne plus que les dépenses liées à la voirie communale (4,199 M€) et celles des dépôts de voirie (5 k€).

Autres impôts et taxes (chapitre 941)..... 8,290 M€
Variation 2024/2025 +21,6%

Ces dépenses comprennent :

- le FNGIR 2025.....	6,100 M€
- la prévision de DILICO 2025.....	1,480 M€
- le FPIC 2025.....	0,710 M€

Le montant réel du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel) est à ce stade encore prévisionnel est établi sur la base du PLF 2025 initial présenté en octobre 2024 et sera ajusté au BS 2025.

Opérations financières (chapitre 943)	0,570 M€
Variation 2024/2025	-3,4%

Ces dépenses comprennent :

- les intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2025	530 k€
- les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2025	20 k€
- les intérêts des lignes de trésorerie de l'exercice 2025.....	10 k€
- les frais bancaires sur opérations d'encaissement	10 k€

b) Les mouvements d'ordre

Le montant de dépenses de fonctionnement en mouvements d'ordre pour un total de 6,635 M€ au BP 2025 se décompose comme suit :

<u>Transferts entre sections (chapitre 946)</u>	<u>1,800 M€</u>
--	------------------------

Il s'agit de la dotation annuelle obligatoire de l'exercice 2025 pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élève à 1,800 M€.

<u>Virement à la section d'investissement (chapitre 953).....</u>	<u>4,835 M€</u>
--	------------------------

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibre du BP 2025.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice.

III-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Elles sont prévisionnellement égales à 6,735 M€ au BP 2025 à raison de :

- Recettes propres	2,750 M€
Variation 2024/2025	-1,8%
- Emprunt globalisé (pour équilibre).....	3,985 M€
Variation 2024/2025	+13,9%

1) Les recettes propres

Elles sont constituées de l'ensemble des différentes dotations et subventions attendues par la Ville au titre de ses dépenses d'équipement à raison de :

- Dotations et fonds divers	2,200 M€
- Subventions d'investissement	0,550 M€
Soit un total de	2,750 M€

Dotations et fonds divers

Les dotations attendues en 2024 sont égales à 2,200 M€.

Le produit attendu du FCTVA (chapitre 922) est arrêté à 1,800 M€ au BP 2025 sur la base des dépenses d'investissement éligibles (travaux et acquisitions) réalisées durant l'exercice 2023 (CA 2023).

Enfin, la recette prévisionnelle de taxe d'aménagement (chapitre 921) peut être évaluée à 400 k€ au BP 2024 au même niveau que celui inscrit au BP 2024. Cette recette pourra être ajustée en cours d'exercice budgétaire au BS ou en DM en fonction des encaissements constatés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement attendues en 2025 sont égales à 550 k€ et comprennent :

* la subvention d'investissement attribuée par la Métropole du Grand Paris (MGP) au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) en décembre 2024 pour les travaux de réhabilitation et de végétalisation du square René Coty pour 350 k€,

* le produit des amendes de police versé par l'État en N+1 (exercice 2024 versé en 2025) pour un montant évalué par prudence à 200 k€.

2) Le produit des emprunts

Le produit de l'emprunt globalisé s'élève à 3,985 M€ contre 3,500 M€ au BP 2024. Ce produit d'emprunt globalisé ne remettra pas en cause la politique de désendettement de la Ville sur l'exercice 2025.

B- LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Elles sont égales à 13,370 M€ au BP 2025 à raison de :

- Dépenses d'équipement	10,370 M€
- Annuité en capital de la dette (amortissement hors intérêts)	3,000 M€

1) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 10,370 M€ au BP 2025.

Le report en 2025 des crédits inscrits en restes à réaliser de l'exercice 2024 (9,140 M€) permettra ainsi, en complément des crédits inscrits au BP, un programme d'investissement annuel d'un montant prévisionnel d'environ 20 M€ pour l'exercice budgétaire 2025.

Les principales opérations d'investissement (supérieures à 100 k€) proposées au projet de BP 2025 sont les suivantes :

* la provision pour rénovation de la voirie communale	830 k€
* le complément de crédits pour la rénovation du square René Coty (ESPV).....	700 k€
* la rénovation du réseau d'eau potable de l'ensemble Pompidou (Phase 2)	400 k€
* la poursuite du plan 1000 arbres	350 k€
* les matériels informatiques des services municipaux.....	300 k€
* la poursuite de l'aménagement du parvis Liberté (voirie et ESPV)	250 k€
* les matériels et mobiliers pour le nouveau CSU	240 k€
* le réaménagement intérieur du pavillon de la Police Municipale	230 k€
* la réfection de la cour d'école de l'élémentaire Pasteur (voirie et ESPV)	220 k€
* les logiciels des services municipaux.....	200 k€
* le ravalement des façades de l'élémentaire Parmentier A (Phase 2).....	200 k€
* le réaménagement des locaux du RPE/RAM (Cours des Juilliottes)	200 k€
* le remplacement de l'aire de jeux au Parc des Hannetons (Petits)	200 k€
* les travaux de ravalement de la Galerie des Juilliottes (Phases 2 et 3)	200 k€
* la remise en peinture des classes et circulations (écoles maternelles)	180 k€
* la rénovation des réseaux enterrés d'éclairage public	175 k€
* l'aménagement de terrains de pétanque au parc La Fontaine.....	150 k€
* la rénovation des sanitaires des maternelles (Berlioz/Péguy).....	150 k€
* le remplacement de l'éclairage public en LED	150 k€
* une provision pour remise en peinture des maternelles (classes et circulation)	130 k€
* la rénovation des sanitaires des élémentaires (Saint-Exupéry/Péguy)	120 k€

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2025 prévoira, également, les crédits nécessaires aux travaux d'entretien renforcé dans le domaine des écoles élémentaires et maternelles et du restaurant scolaire, des équipements culturels et des équipements sportifs et socio-culturels.

S'agissant des dépenses d'équipement, et en complément des opérations principales déjà citées plus haut, les projets inscrits au BP 2025 sont présentés en annexe au présent rapport.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un important programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements et bâtiments communaux. Comme les années précédentes, les travaux en régie concerneront, essentiellement, pour la voirie, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons et, pour les espaces verts, la création et la rénovation des massifs fleuris de l'ensemble des espaces verts de la ville.

Pour mémoire, il convient de rappeler également que l'ensemble des travaux réalisés en régie par les services techniques (bâtiments, espaces verts et voirie) représente, en moyenne annuelle, depuis 5 ans, environ 1,500 M€ de travaux réalisés dans les différents équipements communaux.

2) L'amortissement en capital de la dette

Compte-tenu de la structuration de la dette communale, l'amortissement en capital de la dette est stable à 3 M€ en 2025 comme en 2024, soit une annuité prévisionnelle égale à 3,530 M€ au BP 2025(intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2025 compris pour 530 k€).

IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

1) Le niveau d'autofinancement

Au BP 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 83,910 M€ et les dépenses réelles à 77,275 M€.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspondant à l'excédent de recettes sur les dépenses (recettes réelles minorées des dépenses réelles) de la section de fonctionnement s'élève ainsi à 6,635 M€ contre 8,597 M€ au BP 2024.

Pour une appréciation relative de l'épargne brute, le taux d'épargne brute doit s'analyser en divisant l'épargne brute obtenue par le total des recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprimé en pourcentage indique la part des ressources courantes qui n'est pas mobilisé par la couverture des charges courantes et qui est donc affecté au remboursement de l'encours de la dette.

Pour 2025, le taux d'épargne brute est égal à 7,9% des recettes de fonctionnement au BP (10,5% au BP 2024), soit une diminution de plus de 2,5 points de notre capacité d'autofinancement hors reprise de l'excédent 2024. Cet effet de ciseau important sur l'épargne brute 2025 est directement lié aux deux éléments exceptionnels du projet de BP 2025 (CNRACL et DILICO).

2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel

Avec un niveau de 6,635 M€, l'autofinancement brut représente 64% des dépenses d'équipement inscrites au BP 2025 (dépenses d'investissement hors amortissement en capital de la dette), soit un niveau inférieur à celui du BP 2024 (72%).

Ce montant de 6,635 M€ permet donc de couvrir la dotation annuelle aux amortissements et provisions de l'exercice 2025 pour un montant de 1,800 M€ et d'inscrire le complément en virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 4,835 M€.

L'équilibre réel du budget communal doit également s'apprécier au regard du niveau des ressources propres qui doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à payer au cours de l'exercice (3 M€).

Ces ressources propres constituées de l'autofinancement brut (6,635 M€) auquel s'additionnent les ressources définitives de la section d'investissement pour 2,200 M€ (recettes d'investissement hors subventions et emprunts) s'élèvent à 8,835 M€, soit un niveau largement supérieur, et donc suffisant, pour couvrir le remboursement en capital de la dette à hauteur de 3 M€ sur l'exercice 2025.

3) Le besoin de financement de la section d'investissement

Les recettes inscrites en section d'investissement (hors emprunt globalisé) s'élèvent à 2,750 M€ à raison de 2,200 M€ pour les dotations et fonds divers et de 550 k€ pour les subventions d'investissement prévisionnelles (hors compléments à venir au BS ou en DM en fonction des notifications).

Compte-tenu du volume de dépenses d'investissement égal à 13,370 M€ et d'un autofinancement arrêté à 6,635 M€, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement financé par le recours à l'emprunt globalisé pour équilibre est égal à 3,985 M€ au BP 2025 contre 3,500 M€ au BP 2024.

4) La capacité de désendettement

Ce ratio prudentiel calculé au CA de l'exercice est égal à 1,5 année pour Maisons-Alfort au 31 décembre 2023 (compte administratif de l'exercice 2023 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2024).

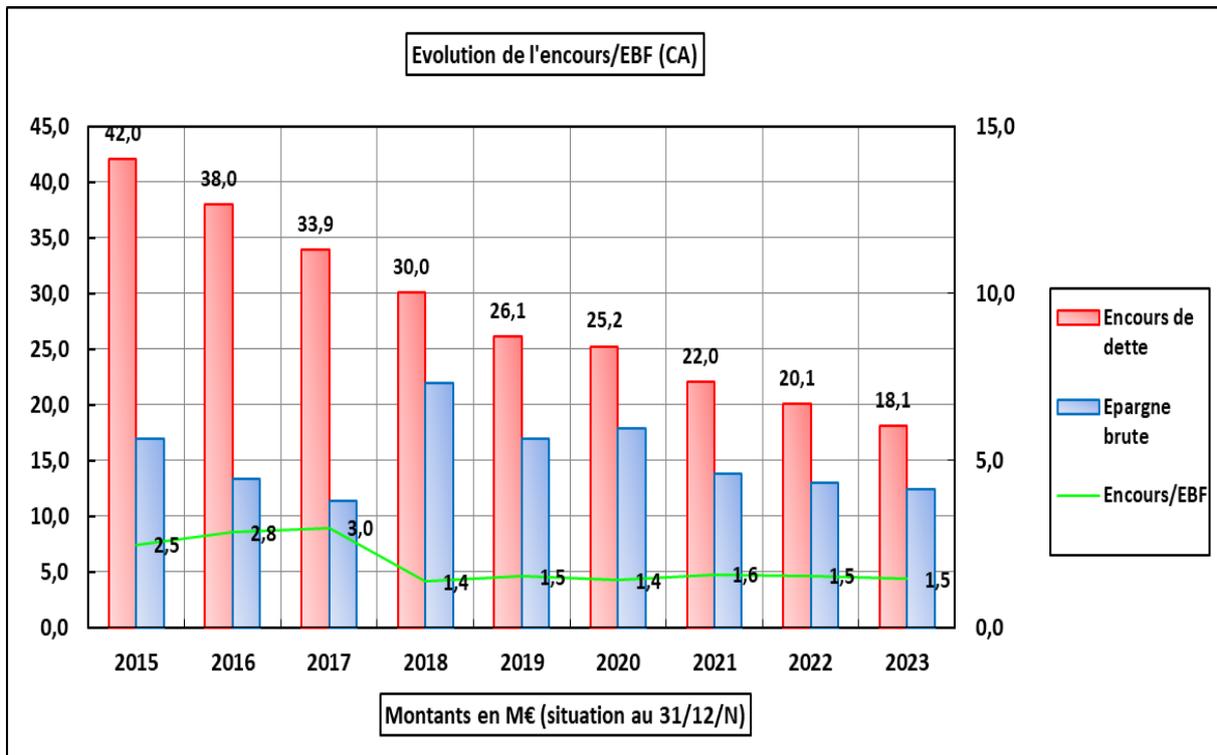
La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement brut étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité).

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un signe d'endettement faible. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un signe d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un signe d'endettement fort avec un seuil d'alerte au-delà de 12 années. Au-dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

L'évolution de la situation financière de la Ville montre une amélioration de ce ratio prudentiel sur la période 2015-2023 (9 ans). Ce ratio prudentiel est globalement stable depuis 2018 à un niveau inférieur à 2 années. La capacité de désendettement de la Ville s'est

améliorée en passant de 3,0 années au 31/12/2017 à 1,5 année au 31/12/2023 comme le montre le graphique suivant :



**V-SYNTÈSE DES PROPOSITIONS
BUDGÉTAIRES 2025**

PROJET DE BUDGET 2025				
1-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 M57	BP 2025 M57	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	81 870 000 €	83 910 000 €	+2 040 000 €	+2,5%
Recettes de gestion courante	81 718 000 €	83 797 000 €	+2 079 000 €	+2,5%
Impôts et taxes (R73)	64 695 000 €	65 795 000 €	+1 100 000 €	+1,7%
Dotations et participations (R74)	11 072 000 €	11 930 000 €	+858 000 €	+7,7%
Produits des services et du domaine (R70)	5 399 000 €	5 467 000 €	+68 000 €	+1,3%
Autres produits de gestion courante (R75)	552 000 €	605 000 €	+53 000 €	+9,6%
Atténuation de charges (R013)	150 000 €	110 000 €	-40 000 €	-26,7%
Produits exceptionnels (R77)	2 000 €	3 000 €	+1 000 €	+50,0%
<i>Recettes d'ordre (ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>+0 €</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	81 870 000 €	83 910 000 €	+2 040 000 €	+2,5%
3) DÉPENSES RÉELLES	73 273 000 €	77 275 000 €	+4 002 000 €	+5,5%
Dépenses de gestion courante	65 720 000 €	68 322 000 €	+2 602 000 €	+4,0%
Charges de personnel (D012)	41 504 500 €	43 182 000 €	+1 677 500 €	+4,0%
Charges à caractère général (D011)	17 381 300 €	18 149 300 €	+768 000 €	+4,4%
Charges de gestion courante (D65)	6 834 200 €	6 990 700 €	+156 500 €	+2,3%
Atténuation de produits (D014)	6 820 000 €	8 290 000 €	+1 470 000 €	+21,6%
Charges financières (D66)	580 000 €	560 000 €	-20 000 €	-3,4%
Charges exceptionnelles (D67)	3 000 €	3 000 €	+0 €	+0,0%
Dotations aux provisions (D68)	150 000 €	100 000 €	-50 000 €	***
<i>Dépenses d'ordre (DOF)</i>	<i>8 597 000 €</i>	<i>6 635 000 €</i>	<i>-1 962 000 €</i>	<i>***</i>
<i>Dotations aux amortissements et provisions (D68)</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>1 800 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<i>7 097 000 €</i>	<i>4 835 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	81 870 000 €	83 910 000 €	+2 040 000 €	+2,5%
TOTAL DE LA SECTION	81 870 000 €	83 910 000 €	+2 040 000 €	+2,5%

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025				
2-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Écart	Variation
	M57	M57		
1) RECETTES RÉELLES	6 300 000 €	6 735 000 €	+435 000 €	+6,9%
Recettes propres	2 800 000 €	2 750 000 €	-50 000 €	-1,8%
Dotations et fonds divers (R10)	1 600 000 €	2 200 000 €	+600 000 €	+37,5%
Subventions d'investissement (R13)	1 200 000 €	550 000 €	-650 000 €	***
Cessions d'immobilisations (R95)	0 €	0 €	+0 €	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	3 500 000 €	3 985 000 €	+485 000 €	+13,9%
<i>Recettes d'ordre (ROI=DOF)</i>	<i>8 597 000 €</i>	<i>6 635 000 €</i>	<i>-1 962 000 €</i>	<i>***</i>
<i>Amortissement des immobilisations (R28)</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>1 800 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>	<i>7 097 000 €</i>	<i>4 835 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	14 897 000 €	13 370 000 €	-1 527 000 €	-10,3%
3) DÉPENSES RÉELLES	14 897 000 €	13 370 000 €	-1 527 000 €	-10,3%
Dépenses d'équipement	11 897 000 €	10 370 000 €	-1 527 000 €	-12,8%
Immobilisations incorporelles (D20)	230 000 €	300 000 €	+70 000 €	+30,4%
Immobilisations corporelles (D21)	11 667 000 €	10 070 000 €	-1 597 000 €	-13,7%
Subventions d'équipement versées (D204)	0 €	0 €	+0 €	***
Capital de la dette (D16)	3 000 000 €	3 000 000 €	+0 €	+0,0%
<i>Dépenses d'ordre (DOI=ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	14 897 000 €	13 370 000 €	-1 527 000 €	-10,3%
TOTAL DE LA SECTION	14 897 000 €	13 370 000 €	-1 527 000 €	-10,3%

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025		
3-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Mouvements réels	77 275 000 €	83 910 000 €
930-Services généraux	15 241 954 €	691 000 €
931-Sécurité	2 776 020 €	180 000 €
932-Enseignement - Formation	15 332 370 €	1 726 000 €
933-Culture Jeunesse et Sports	15 956 782 €	2 792 000 €
934-Santé et Action sociale	8 999 574 €	4 759 000 €
935-Aménagement du territoire	5 569 940 €	559 000 €
936-Action économique	249 000 €	56 000 €
937-Environnement	86 000 €	0 €
938-Transports	4 203 360 €	327 000 €
941-Autres impôts et taxes	8 290 000 €	65 565 000 €
942-Dotations et participations	0 €	7 255 000 €
943-Opérations financières	570 000 €	0 €
Mouvements d'ordre	6 635 000 €	0 €
<i>946-Transferts entre sections</i>	<i>1 800 000 €</i>	<i>0 €</i>
<i>953-Virement à la section d'investissement</i>	<i>4 835 000 €</i>	<i>0 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	83 910 000 €	83 910 000 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025		
4-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Mouvements réels	13 370 000 €	6 735 000 €
900-Services généraux	1 370 000 €	0 €
901-Sécurité	500 000 €	0 €
902-Enseignement - Formation	2 723 000 €	0 €
903-Culture Jeunesse et Sports	1 121 000 €	0 €
904-Santé et Action sociale	248 000 €	0 €
905-Aménagement du territoire	2 624 000 €	350 000 €
906-Action économique	300 000 €	0 €
907-Environnement	77 000 €	0 €
908-Transports	1 407 000 €	0 €
921-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
922-Dotations et participations	0 €	2 000 000 €
923-Dettes et autres opérations financières	3 000 000 €	3 985 000 €
Mouvements d'ordre	0 €	6 635 000 €
<i>926-Transferts entre sections</i>	<i>0 €</i>	<i>1 800 000 €</i>
<i>951-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>	<i>4 835 000 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	13 370 000 €	13 370 000 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025
5-DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PROPOSÉES

Équipement	Libellé	BP 2025
Chapitre 900-Services généraux		1 370 000 €
90020-Administration générale		1 360 000 €
2031-Frais d'études		20 000 €
Informatique communale	Frais d'études (provision)	20 000 €
2051-Concessions et droits similaires		280 000 €
Informatique communale	Logiciels services municipaux	200 000 €
Informatique communale	Migration MDAemon => Outlook (phase 1/postes O365)	80 000 €
21351-Bâtiments publics		310 000 €
Bâtiments administratifs	Mise aux normes annuelle SSI	80 000 €
Bâtiments administratifs	Mise en œuvre des prescriptions règlementaires	30 000 €
Bâtiments administratifs	Diagnostocs amiante avant travaux	25 000 €
Bâtiments administratifs	Étude suivi des fissures dans les bâtiments communaux	20 000 €
Bâtiments administratifs	Entretien du parc des défibrillateurs	15 000 €
Bâtiments administratifs	Provsion travaux mise en conformité (DDPP) EAJE	10 000 €
Bâtiments administratifs	Provision pour mise en conformité des ascenseurs	10 000 €
Garage Municipal	Transfert régie maçonnerie et aménagement régie locaux ESP	100 000 €
Garage Municipal	Pose de BRVE (bornes véhicules électriques)	20 000 €
21533-Réseaux câblés		140 000 €
Informatique communale	VOIP Boucle sites distants (écoles)	80 000 €
Informatique communale	Câblage bâtiments administratifs	30 000 €
Informatique communale	Câblage Nouveau CTM	30 000 €
21568-Matériel d'incendie		15 000 €
CTM	Remplacement extincteurs tous les bâtiments	15 000 €
2158-Matériel technique		6 000 €
CTM	Renouvellement de l'outillage (toutes corporations)	6 000 €
21828-Matériel de transport		209 000 €
Bâtiments	Fourgon Master élect. (remplace n°138)	68 000 €
Garage Municipal	Chariot élévateur élect. ou gaz (remplace de 1987)	29 000 €
Police Municipale	Vélo électrique - Police Municipale	2 000 €
Restauration scolaire	Master châssis cabine (remplace n°111)(Réfrigéré)	66 000 €
Sports	Véhicule 5 pl élect. type Kangoo (remplace n°120)	39 000 €
Sports	Remorque type mecanorem (Sports)	5 000 €
21838-Matériel informatique		320 000 €
Informatique communale	Matériels informatiques services municipaux	300 000 €
Informatique communale	Baie informatique nouveau CTM	20 000 €
21848-Mobiliers de bureau		15 000 €
Services Municipaux	Mobilier services administratifs	15 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		45 000 €
CTM	Renouvellement matériel fêtes et cérémonies + sono	10 000 €
CTM	Renouvellement matériel hygiène	5 000 €
Garage Municipal	Pièces mécaniques de rechange	30 000 €
90025-Cimetière communal		10 000 €
21351-Bâtiments publics		10 000 €
Cimetière communal	Travaux sur monuments funéraires	10 000 €
Chapitre 901-Sécurité		500 000 €
9011-Police		500 000 €
21351-Bâtiments publics		470 000 €

Équipement	Libellé	BP 2025
Police Municipale	Réaménagement intérieur du pavillon + rénovation couverture	230 000 €
Police Municipale	Matériels et mobiliers nouveau CSU	170 000 €
Police Municipale	Complément pour travaux d'aménagement du CSU	70 000 €
21533-Réseaux câblés		30 000 €
Police Municipale	Câblage nouveau CSU	30 000 €
Chapitre 902-Enseignement et formation		2 723 000 €
90211-Écoles maternelles		1 005 000 €
21351-Bâtiments publics		928 000 €
Ecoles maternelles	Rénovation des sanitaires (Berlioz/Péguy)	150 000 €
Ecoles maternelles	Remise en peinture de classes et circulations	180 000 €
Ecoles maternelles	Traitement des sols (recouvrement)	100 000 €
Ecoles maternelles	Pose de boutons moletés portes des classes	60 000 €
Ecoles maternelles	Poursuite remplacement des menuiseries extérieures	50 000 €
Ecoles maternelles	Provision travaux mise en conformité (DDPP)	20 000 €
Ecoles maternelles	Pose de rideaux dans classes non équipées	20 000 €
Ecoles maternelles	Provision pour travaux cours d'écoles maternelles	10 000 €
Maternelle Berlioz	Mise en place d'un abri en bois	3 000 €
Maternelle Berlioz	Pose d'un panneau affichage pour ALSH	1 000 €
Maternelle Condorcet	Restructuration de la salle des maîtres	20 000 €
Maternelle Daudet	Mise en place ventilation de la hotte (DDPP)	5 000 €
Maternelle Daudet	Rénovation du portail	5 000 €
Maternelle Daudet	Raccordement eau chaude dans lave-mains (DDPP)	2 000 €
Maternelle George Sand	Aménagement local stockage (produits entretien)	20 000 €
Maternelle Herriot	Reprise de la couverture bac acier (panneaux solaires SIGEIF)	100 000 €
Maternelle Herriot	Fourniture et pose d'une clôture avec portillon	5 000 €
Maternelle Jules Ferry	Réfection du sol du préau	60 000 €
Maternelle Jules Ferry	Remise en peinture de la clôture	20 000 €
Maternelle Parmentier	Réfection descentes EP	15 000 €
Maternelle Paul Bert	Travaux sécurisation de la couverture (ligne de vie)	50 000 €
Maternelle Péguy	Pose de limiteur d'ouverture (toutes fenêtres)	2 000 €
Maternelle Raspail	Travaux de ravalement (briques)	20 000 €
Maternelle Raspail	Relamping du préau (LED)	5 000 €
Maternelle Saint-Exupéry	Remise en peinture du local vestiaire	5 000 €
21532-Réseaux d'assainissement		20 000 €
Ecoles maternelles	Provision pour travaux assainissement (cours d'écoles)	20 000 €
21841-Mobiliers scolaires		35 000 €
Ecoles maternelles	Mobilier scolaire (classes et réfectoire)	35 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		22 000 €
Ecoles maternelles	Acquisition autolaveuses (maternelles)	10 000 €
Ecoles maternelles	Remplacement appareils électroménagers	8 000 €
Ecoles maternelles	Acquisition lave-linges (Berlioz)	1 500 €
Maternelle les Planètes	Acquisition d'une fontaine à eau	2 500 €
90212-Écoles élémentaires		1 672 000 €
21351-Bâtiments publics		1 577 000 €
Ecoles communales	Visiophones écoles/crèches	20 000 €
Ecoles élémentaires	Rénovation des sanitaires de 2 écoles (Saint-Exupéry/Péguy)	120 000 €
Ecoles élémentaires	Traitement des sols (recouvrement)	100 000 €
Ecoles élémentaires	Remise en peinture de classes et circulations	80 000 €
Ecoles élémentaires	Pose de boutons moletés portes de classes	60 000 €
Ecoles élémentaires	Poursuite remplacement menuiseries extérieures	50 000 €
Ecoles élémentaires	Pose de rideaux dans classes non équipées	15 000 €

Équipement	Libellé	BP 2025
Ecoles élémentaires	Provision pour travaux cours d'écoles élémentaires	10 000 €
Ecoles élémentaires	Mesures qualité de l'air	6 000 €
Elémentaire Charles Péguy	Création d'une rampe d'accès	4 000 €
Elémentaire Charles Péguy	Déplacement bouton marche/arrêt hotte office	1 000 €
Elémentaire Condorcet	Pose de stores dans le réfectoire	20 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Réfection des évacuations EP	20 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Réfection du patio	15 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Création porte d'accès réserve 1er étage	5 000 €
Elémentaire les Planètes	Pose d'un chauffe-eau dans les étages	2 000 €
Elémentaire Parmentier A	Ravalement des façades (Phase 2)	200 000 €
Elémentaire Parmentier B	Installation volets occultants classe	5 000 €
Elémentaire Pasteur	Réfection de la cour d'école (Pasteur)	150 000 €
Elémentaire Pasteur	Végétalisation de la cour (Pasteur)	70 000 €
Elémentaire Pasteur	Création d'un local vélos (cour)	15 000 €
Elémentaire Paul Bert	Rénovation de la couverture (Phase 2)	100 000 €
Elémentaire Pompidou	Rénovation du réseau d'eau potable (Phase 2)	400 000 €
Elémentaire Pompidou	Pose d'un chauffe-eau dans les étages	2 000 €
Elémentaire Pompidou	Pose d'une sonnerie	1 000 €
Elémentaire Raspail	Ravalement des façades	20 000 €
Elémentaire Raspail	Réaménagement local plonge (étude)	10 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry	Réfection carrelage sol local plonge	10 000 €
Elémentaire Victor Hugo	Couverture + ligne de vie + garde-corps	60 000 €
Elémentaire Victor Hugo	Pose chauffe-eau dans les étages (entretien)	2 000 €
GS Parmentier	Installation fermes portes RDC	2 000 €
GS Parmentier	Pose chauffe-eau dans les étages (entretien)	2 000 €
21532-Réseaux d'assainissement		20 000 €
Ecoles élémentaires	Provision pour travaux assainissement cours d'écoles	20 000 €
21831-Matériel informatique		20 000 €
Ecoles élémentaires	VPI écoles élémentaires (renouvellement)	20 000 €
21841-Mobiliers scolaires		40 000 €
Ecoles élémentaires	Mobilier scolaire (classes et réfectoires)	40 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		15 000 €
Ecoles élémentaires	Acquisition autolaveuses (élémentaires)	10 000 €
Ecoles élémentaires	Acquisition armoire chaude (Provision)	5 000 €
90256-Autres		1 000 €
21841-Mobiliers scolaires		1 000 €
Ecoles élémentaires	Mobilier formation continue (école Péguy)	1 000 €
90281-Restauration scolaire		40 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		40 000 €
Restauration scolaire	Equipements de cuisine	40 000 €
90282-Sport scolaire		5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €
Sport scolaire	Matériel sportif (manifestations sportives)	5 000 €
Chapitre 903-Culture Jeunesse et Sports		1 121 000 €
9031-Culture		385 000 €
90311-Activités artistiques		60 000 €
21351-Bâtiments publics		55 000 €
CSC Croix des Ouches	Création sanitaire PMR + WC	15 000 €
CSC les Planètes	Mise en service ECS	5 000 €

Équipement	Libellé	BP 2025
CSC Liberté	Réfection toiture remise peinture/électricité hall	10 000 €
MPT Alfort	Révision des fenêtres (décapage et peintures)	5 000 €
MPT Pompidou	Réfection salle de poterie	15 000 €
OMC René Coty	Continuité étanchéité soubassement mur extérieur	5 000 €
21848-Mobiliers de bureau		2 000 €
Conservatoire Municipal	Mobilier de bureau	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		3 000 €
Conservatoire Municipal	Instruments de musique	3 000 €
90313-Bibliothèques		75 000 €
21351-Bâtiments publics		75 000 €
Médiathèque André Malraux	Pose faux-plafond grande salle	70 000 €
Médiathèque André Malraux	Pose de filtres UV sur vitres	5 000 €
90316-Théâtres		250 000 €
21351-Bâtiments publics		95 000 €
NECC	Remplacement de la porte d'entrée des artistes	15 000 €
NECC	Reprise descente EP côté espace loisirs	5 000 €
Théâtre Claude Debussy	Remplacement porte issue de secours (infiltrations d'eau)	20 000 €
Théâtre Claude Debussy	Mise en conformité rideau métallique	20 000 €
Théâtre Claude Debussy	Mise aux normes bureau régisseur	15 000 €
Théâtre Claude Debussy	Vérification du Grand Secours	10 000 €
Théâtre Claude Debussy	Poursuite renouvellement panneaux lumineux	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		155 000 €
NECC	Equipements de programmation culturelle	30 000 €
Théâtre Claude Debussy	Serveur de cinéma (Ciné Debussy)	95 000 €
Théâtre Claude Debussy	Equipements de programmation culturelle	30 000 €
9032-Sports		728 000 €
90321-Gymnases municipaux		228 000 €
21351-Bâtiments publics		220 000 €
Palais des Sports	Rénovation extérieure (côté rue)	100 000 €
Palais des Sports	Création d'un pôle Handisports (vestiaires et sanitaires PMR)	100 000 €
Palais des Sports	Travaux étanchéité toiture au dessus plateau	20 000 €
2158-Matériel technique		3 000 €
Gymnases municipaux	Matériels d'entretien (gymnases)	3 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €
Gymnases municipaux	Matériels sportifs (gymnases)	5 000 €
90322-Stades municipaux		303 000 €
21351-Bâtiments publics		290 000 €
Stade Cubizolles	Remplacement menuiseries du club house	20 000 €
Stade Cubizolles	Remplacement moteur VMC vestiaires	10 000 €
Stade Delaune	Pose carrelage dans les 2 WC	15 000 €
Stade Delaune	Remplacement fenêtre local terrain + porte gardien	15 000 €
Stade Delaune	Réfection partielle de la piste d'athlétisme	15 000 €
Stade des Juilliottes	Réfection du terrain de beach volley	50 000 €
Stade des Juilliottes	Complément d'éclairage du terrain (mise en conformité)	45 000 €
Tennis Cubizolles	Démontage/remontage bulle de tennis	20 000 €
Tennis La Fontaine	Réfection de 2 terrains en béton poreux	100 000 €
2158-Matériel technique		3 000 €
Stades municipaux	Souffleur électrique	3 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		10 000 €
Stades municipaux	Haies d'athlétisme et buts de foot	10 000 €

Équipement	Libellé	BP 2025
90323-Centre Aquatique		197 000 €
21351-Bâtiments publics		158 000 €
Centre Aquatique	Rénovation des façades et du parvis	100 000 €
Centre Aquatique	Poursuite remplacement joints carrelage	30 000 €
Centre Aquatique	Réfection étanchéité goulottes bassins	15 000 €
Centre Aquatique	Installation d'un servo moteur (analyseur d'eau)	13 000 €
2158-Matériel technique		35 000 €
Centre Aquatique	Remplacement destructeur de chloramine	35 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		4 000 €
Centre Aquatique	Fauteuil PMR	4 000 €
9033-Jeunesse		8 000 €
90331-Centres de loisirs		8 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		8 000 €
Centres de loisirs	Petits matériels ALSH	8 000 €
Chapitre 904-Santé et action sociale		248 000 €
904211-Crèches municipales		248 000 €
21351-Bâtiments publics		236 000 €
CC Maison de l'Enfant	Réfection partielle de sol (endroit dégradé)	5 000 €
HG Liberté	Remplacement de deux radiateurs section bébés	5 000 €
HG Liberté	Pose de 3 stores intérieurs	2 000 €
Ludothèque	Pose d'un abri bois sur dalle	4 000 €
MA des Petites Abeilles	Pose de rideaux anti-feu	10 000 €
MA des Petites Abeilles	Reprise du faux-plafond	10 000 €
RAM/RPE	Réaménagement des locaux Cours des Juillottes (RPE)	200 000 €
21848-Mobiliers de bureau		8 000 €
CC Charles Perrault	Autres mobiliers	1 000 €
CC la Ruche	Autres mobiliers	1 000 €
HG des Juillottes	Autres mobiliers	3 000 €
HG des Petits Mousses	Autres mobiliers	2 000 €
RAM/RPE	Autres mobiliers	1 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		4 000 €
CC Maison de l'Enfant	Autres équipements	1 000 €
Ludothèque	Autres équipements	3 000 €
Chapitre 905-Aménagement du territoire		2 624 000 €
90511-Espaces verts urbains		2 104 000 €
2121-Plantations d'arbres		350 000 €
Espaces verts urbains	Fourniture et plantation d'arbres sur la ville (plan 1000 arbres)	350 000 €
21351-Bâtiments publics		1 693 000 €
Aires de jeux	Travaux de mise en sécurité	50 000 €
Aires de jeux	Travaux d'entretien renforcé sols souples	45 000 €
Aires de jeux	Travaux d'entretien renforcé terrains synthétiques	12 000 €
Aires de jeux	Tests HIC sols amortissants	12 000 €
CC Charles Perrault	Réfection complète sol amortissant (aire de jeux)	50 000 €
CDL Saint-Exupéry	Mise en place d'un abri en bois	3 000 €
Centre Horticole	Fourniture et pose d'une rempoteuse	30 000 €
Espaces verts urbains	Poursuite du fleurissement	30 000 €
Jardin des Arcades	Réfection des massifs des jardinières	15 000 €
Maraîchage municipal	Mise en place 3 tables pique-nique	4 000 €

Équipement	Libellé	BP 2025
Maraîchage municipal	Mise en place d'une signalétique	2 000 €
Parc des Hanneçons	Remplacement aire de jeux des petits	200 000 €
Parc du Moulin Brûlé	Réaménagement zone herbe sous mur d'eau	50 000 €
Parc du Vert de Maisons	Réfection des allées et du parvis	60 000 €
Parc la Fontaine	Aménagement de terrains de pétanque	150 000 €
Parvis Liberté	Poursuite de l'aménagement	100 000 €
Place René Coty	Réaménagement du square (CAR)	700 000 €
Quai Fernand Saguet	Création d'une allée en pavés	20 000 €
Square de l'Artificier François	Réfection du mur mitoyen	20 000 €
Square du Dr Gilbert	Remplacement de la clôture	15 000 €
Stade des Juilliottes	Création d'une haie	15 000 €
Terrain multisports Gambetta	Remplacement gazon synthétique par marquage en résine	15 000 €
ZA des Petites Haies	Aménagement végétaux + arbres	95 000 €
215738-Matériel de voirie		43 000 €
Centre Horticole	Fourniture de matériels thermiques	8 000 €
Espaces verts urbains	Mobilier Urbain (bancs/corbeilles/jardinières)	35 000 €
2186-Cheptel		2 000 €
Ferme pédagogique	Achat de nouveaux animaux	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		16 000 €
Centre Horticole	Achat de deux réfrigérateurs	1 000 €
Maraîchage municipal	Fourniture d'une chambre froide	15 000 €
90512-Eclairage public		520 000 €
21534-Réseaux d'électrification		520 000 €
Eclairage Public	Travaux de rénovation des réseaux enterrés	175 000 €
Eclairage Public	Renouvellement de l'éclairage d'un quartier en LED	150 000 €
Eclairage Public	Travaux suite accidents (remplacement mâts et feux)	100 000 €
Eclairage Public	Mise aux normes PMR des feux tricolores	50 000 €
Eclairage Public	Rénovation des armoires d'éclairage public	30 000 €
Eclairage Public	Rénovation des armoires de SLT	15 000 €
Chapitre 906-Action économique		300 000 €
9062-Développement économique		300 000 €
21351-Bâtiments publics		300 000 €
Galerie des Juilliottes	Travaux de ravalement (phase 2 et 3)	200 000 €
Galerie des Juilliottes	Travaux sur les jardinières	100 000 €
Chapitre 907-Environnement		77 000 €
90731-Politique de l'eau		77 000 €
21531-Réseaux d'adduction d'eau		22 000 €
Espaces verts urbains	Travaux divers d'assainissement	11 000 €
Espaces verts urbains	Reprise des regards	11 000 €
21535-Réseaux de transmission		55 000 €
Voirie communale	Rénovation bouche incendie (obligatoire)	25 000 €
Voirie communale	Bouche-incendie supplémentaire	20 000 €
Voirie communale	Reprise des regards (provision annuelle)	10 000 €
Chapitre 908-Transports		1 407 000 €
90845-Voirie communale		1 407 000 €
2152-Installations de voirie		1 280 000 €
Voirie communale	Provision pour rénovation de voirie communale	830 000 €

Équipement	Libellé	BP 2025
Voirie communale	Poursuite aménagement parvis Liberté	250 000 €
Voirie communale	Mise en conformité PMR de 6 arrêts bus 372	100 000 €
Voirie communale	Provision pour réfections diverses	100 000 €
215738-Matériel de voirie		125 000 €
Voirie communale	Mobilier urbain (bancs/corbeilles/potelets)	75 000 €
Voirie communale	Poursuite renouvellement panneaux d'affichage municipal	30 000 €
Voirie communale	Développement des appuis-vélos	20 000 €
2158-Matériel technique		2 000 €
Régie voirie	Acquisition d'une cintreuse	1 000 €
Régie voirie	Remplacement de la tronçonneuse à enrobé	1 000 €
Chapitre 923-Dettes et autres opérations financières		3 000 000 €
1641-Emprunts en euros		3 000 000 €
Dette communale	Amortissement en capital 2025	3 000 000 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		13 370 000 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025
6-DÉTAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES

Objet	BP 2025
Chapitre 905-Aménagement du territoire	350 000 €
511-Espaces verts urbains	350 000 €
13251-GFP de rattachement (Métropole du Grand Paris)	350 000 €
Subvention FIM réhabilitation et végétalisation du square René Coty	350 000 €
Chapitre 921-Taxes non affectées	400 000 €
10226-Taxe d'aménagement	400 000 €
Taxe d'aménagement (exercice 2025)	400 000 €
Chapitre 922-Dotations subventions et participations	2 000 000 €
10222-FCTVA	1 800 000 €
Dotation de FCTVA 2025 (CA 2023)	1 800 000 €
1345-Amendes de police	200 000 €
Produit des amendes de police (exercice 2024)	200 000 €
Chapitre 923-Dettes et autres opérations financières	3 985 000 €
1641-Emprunts en euros	3 985 000 €
Emprunt globalisé de l'exercice 2025	3 985 000 €
Chapitre 926-Transferts entre sections	1 800 000 €
<i>Amortissement des immobilisations 2025 (recettes d'ordre)</i>	<i>1 800 000 €</i>
Chapitre 951-Virement de la section de fonctionnement	4 835 000 €
<i>Virement de la section de fonctionnement (recette d'ordre)</i>	<i>4 835 000 €</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 370 000 €